



2nd Appel à mobilité internationale – 2025

L'école doctorale Erasme propose un appel à mobilité pour des séjours de longue durée (2 à 6 mois) à l'étranger, au sein d'une équipe de recherche universitaire.

Cet appel est réservé aux doctorant.e.s de lère, 2ème et 3ème année (au moment de la demande). Conformément aux recommandations du gouvernement français, aucune mobilité ne sera autorisée dans les pays suivants : Liban, Iran, Territoires Palestiniens et Israël. Les critères de sélection sont (1) l'intérêt du séjour pour la formation du de la doctorant.e et la réalisation de sa thèse et (2) la qualité de l'équipe, de l'accueil et du programme. Le séjour devra être effectué durant l'année civile 2025.

L'ED prend en charge les frais de déplacement et, à travers un montant forfaitaire, les frais de séjour. Ce montant variera selon le coût de la vie dans le pays d'accueil et le statut du.de la doctorant.e (contractuel ou non). Il s'appuiera sur le budget proposé par le.a candidat.e et ne pourra dépasser 1000 € par mois. Il sera versé sous forme de bourse en une seule fois au début du séjour.

En fonction de ses contraintes budgétaires, l'ED se réserve la possibilité de proposer des financements inférieurs à ceux demandés. Les doctorant.e.s sont par ailleurs encouragé.e.s à solliciter des financements extérieurs. Il est en effet envisageable de cumuler plusieurs financements. Les doctorant.e.s sont tenu.e.s d'informer l'ED de l'obtention de financements extérieurs. Les doctorant.e.s ayant déjà bénéficié d'une bourse de mobilité ne seront pas prioritaires. Toutefois, leur dossier sera évalué et pourra être retenu si le budget disponible le permet.

Sont exclues les candidatures concernant des doctorants non-inscrits au sein de l'école doctorale, des séjours dans le cadre d'une co-tutelle, ainsi que les demandes concernant des séjours de terrain. Tous les doctorant.e.s sont éligibles, qu'ils/elles soient financé.e.s ou non. Sauf exceptions, le séjour ne peut avoir lieu dans le pays dont le.la doctorant.e est ressortissant.e, ni dans celui ou il.elle a obtenu son Master.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire
- Un CV
- Un état d'avancement de la thèse
- Le programme détaillé et les objectifs du séjour
- Une lettre d'accueil
- Un argumentaire précisant l'intérêt du séjour pour l'avancement de la thèse
- Une lettre d'appui co-signée par le directeur ou la directrice de thèse et la direction du laboratoire

Le dossier doit être envoyé en PDF à l'école doctorale : <u>ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr</u> et <u>direction-ederasme@univ-paris13.fr</u>

Les dossiers seront étudiés par le bureau de l'école doctorale et validés par les instances de l'Université.

Calendrier:

- Envoi des dossiers au plus tard : le 16 mai 2025

- Résultat : 07-11 juillet 2025



